



BADMINTON CLUB DE BAISIEUX

OPEN ECO DE BAISIEUX - SAMEDI 27 et DIMANCHE 28 JUIN 2026 -

Règlement particulier - N° 2501410

1 : Participation à la compétition

Toute inscription à l'Eco-Open de Baisieux implique l'acceptation du présent règlement. Ce tournoi se déroulera selon les règles de la FFBad.

Tout participant doit être en règle avec sa Fédération de référence et être en possession de sa licence compétition au moment du tirage au sort.

La compétition est ouverte aux joueurs des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans classés de N1 à P12 regroupés dans des séries. Les joueurs et joueuses ne peuvent s'inscrire que dans deux tableaux maximums. Les séries seront constituées en fonction du CPPH à la date du tirage au sort.

Les tableaux à disposition des joueurs sont les suivants :

- Samedi : Simples **OU** Mixtes, phases de poules et tableaux principaux jusqu'aux finales.
- Dimanche : Doubles, phases de poules et tableaux principaux jusqu'aux finales.

/ !\ ATTENTION Les mixtes peuvent commencer le matin / !

2 : Inscription - tirage au sort - tableaux

La clôture des inscriptions est fixée au dimanche 14 juin 2026, soit 13 jours avant le début de la compétition. En cas de dépassement de la capacité maximum, nous nous réservons le droit d'anticiper la clôture. Aucune inscription incomplète ou hors délai ne peut être prise en compte.

Critères de sélection :

- En priorité le CPPH et par complétude des séries.
- Nombre de joueurs par classement limité de façon à garder une bonne homogénéité du tournoi (joueurs de N1 à P12).
- En cas de CPPH équivalent, c'est la date d'inscription qui sera prise.

Le tirage au sort aura lieu le lundi 15 juin 2026, date de prise en compte du CPPH.

Le montant des inscriptions est fixé : à 17€ pour 1 tableau et à 21€ pour 2 tableaux.

Les inscriptions se font par l'intermédiaire de Badnet ou EBad avec un paiement en ligne obligatoire lors de l'inscription. Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone ou mail, sauf dysfonctionnement avéré des plateformes.

Les étrangers doivent prendre contact auprès du club (contact@badminton-baisieux.fr) ainsi que du JA principal en copie (brigitte.dernoncourt@gmail.com) afin de demander le RIB pour payer leur inscription et ainsi la valider. Le paiement doit arriver au maximum sous 4 jours après l'envoi du RIB, sinon la date retenue sera celle de réception de l'inscription sur le compte.

Les clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le BCB59 ne saurait être tenu responsable d'anomalies ou d'erreurs faites par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription.

Les organisateurs se réservent le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux et de regrouper 2 tableaux en cas d'inscriptions insuffisantes.

Les joueurs sans partenaire peuvent se voir attribuer un partenaire par le JA après la clôture des inscriptions. Ils sont considérés participants à la compétition dès lors qu'un partenaire est attribué.

3 : Annulation / Forfait

En cas de désistement avant la clôture des inscriptions, les droits d'inscription sont remboursés. Après la clôture, ils ne sont remboursés que sur justificatif. Dans tous les autres cas, les droits d'inscriptions ne sont pas remboursés.

Tout forfait doit être justifié par le joueur par mail au BCB59 : contact@badminton-baisieux.fr avant le tournoi et dans tous les cas par mail : liguebadhdf@gmail.com dans les 5 jours ouvrés au plus tard suivant la compétition.

Tout joueur dont le forfait n'est pas justifié dans les 5 jours **peut faire l'objet d'une suspension de 2 mois par la fédération.**

En cas de forfait d'un joueur, son partenaire à 24 heures pour faire part de son choix au JA : soit il se trouve un remplaçant, soit il se désiste du tableau, soit il demande au JA s'il y a un joueur en liste d'attente. Passé ce délai, Le JA retirera ce joueur du tableau et procédera à un repêchage d'une nouvelle paire sur la liste d'attente dans le respect du RGC.

4 : Convocations

Les convocations seront communiquées aux clubs et joueurs par mail dès le samedi 20 juin 2026 au plus tard. Pour gérer au mieux les forfaits, une dernière version des convocations sera publiée le jeudi 25 juin 2026 à 21h. A charge aux joueurs de vérifier sur BadNet ou Ebad son horaire de convocation.

Les convocations seront également visibles sur Badnet et EBad.

Chaque joueur est convoqué **60 minutes** avant l'horaire de son 1er match, sauf les joueurs du 1er tour de chaque journée convoqués **30 minutes** avant l'horaire du 1er tour. Nous rappelons que chaque joueur peut être lancé à son heure de convocation en cas d'avance sur l'échéancier.

Les clubs et joueurs sont responsables de la vérification de leurs inscriptions et convocations. Le BCB59 ne peut être tenu responsable de la logistique des joueurs inscrits à la compétition.

5 : Arbitrages

Brigitte DERNONCOURT est le JA principal de la compétition. Ses adjoints sont Florent ROUSSEL et Pierre FAVRE. Les décisions du JA ou de ses adjoints sont sans appel.

Le Géo principal de la compétition est Guillaume RIQUOIS. Il est le garant du bon déroulement du tournoi de l'ouverture des portes le samedi matin jusqu'à la dernière remise de récompenses du dernier tableau le dimanche.

Les matchs se déroulent en auto-arbitrage, sauf dans le cas où un arbitre est désigné par le JA. Seuls les joueurs sont responsables de l'évolution du score en auto-arbitrage. En cas de litige en auto-arbitrage, le JA pourra être appelé sur le terrain.

A la fin de chaque match, les scores déclarés manuellement ou électroniquement à la table de marque restent sous la responsabilité de tous les joueurs du match, sauf dans le cas d'un match arbitré.

Le JA est en droit de déclarer un joueur forfait ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements fédéraux en vigueur ou ce présent règlement particulier.

6 : Déroulement de la compétition

Les compétiteurs devront pointer à leur arrivée dans le complexe et ce chaque jour de compétition. Des QRCode seront affichés dans la salle. Si ceux-ci ne fonctionnaient pas, les joueurs doivent se présenter à la table de marque. Tout joueur pointé sera considéré comme présent.

Les compétiteurs ne peuvent quitter la salle sans une validation auprès du JA principal. Ils s'engagent à être de retour à l'horaire indiqué par le JA, qui tiendra compte de l'avance maximale prise sur l'échéancier

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation initiale prévue. Tout compétiteur non présent à l'appel de son match sera déclaré forfait par WO. Un match peut être lancé au maximum 1 heure avant l'heure prévue dans l'échéancier et en aucun cas avant l'heure de convocation.

Les joueurs disposent de **3 minutes maximum** entre l'appel et le début de leur match (test des volants, tirage au sort et échauffement compris). Le JA principal peut choisir de raccourcir ce temps à 2 minutes si besoin pour maintenir un horaire de fin de journée de compétition raisonnable.

Passé un délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré « FORFAIT ».

Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes minimum (entre le volant de match et le service du 1^{er} point du match suivant).

L'accès au plateau est principalement réservé aux joueurs appelés, aux officiels, aux coachs (maximum 2) et au personnel de l'organisation.

Les volants sont à la charge **partagée** des joueurs jusqu'aux demi-finales incluses.

Il est fourni 3 volants uniquement pour les finales. Le volant officiel est le FORZA S6000 (en vente dans la salle).

Tout joueur doit se présenter avec un nombre de volants suffisants et tous les accessoires nécessaires pour jouer son match.

Si tous les joueurs/paires sur un terrain sont de classement D7 et/ou inférieur, ceux-ci pourront utiliser, sous réserve d'un accord mutuel, des volants hybrides et/ou synthétiques dûment homologués. En cas de désaccord entre les joueurs, le volant plume fourni par les joueurs est prioritaire, et faute d'entente c'est le volant officiel de la compétition qui sera choisi.

Le matériel de chaque joueur doit se trouver dans les emplacements mis à disposition des joueurs sur le bord de chaque terrain. Les téléphones portables ou autres appareils électroniques doivent être éteints et rangés.

Tout volant heurtant la structure du gymnase est considéré faute, au service et en jeu.

7 : Récompenses et lots

Tout joueur est tenu de se présenter à la remise des récompenses selon l'organisation définie par le BCB59.

Toutes les primes et bons d'achat (de chez notre partenaire « Esprit badminton ») seront remis à la fin de chaque finale.

La remise des récompenses est un temps de la compétition mettant en avant les partenaires du BCB59, organisateur de l'événement. La récompense, quelle qu'elle soit, ne sera remise qu'au joueur concerné lors de la remise. Elle restera propriété au BCB59 dès la fin du tournoi.

Dans le cas où un ou plusieurs joueurs mineurs se retrouvent concernés par la remise de récompenses, et que la récompense est une somme d'argent, celle-ci devra être reversée aux responsables du joueur concerné.

8 : Installations sportives

Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement propre de l'installation sportive ainsi que la mise en place de tout protocole sanitaire. Le propriétaire de l'installation sportive et le BCB59 déclinent

toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident n'impliquant pas la responsabilité du propriétaire ou du BCB59. Le règlement intérieur est disponible depuis cette année à l'entrée du complexe Suzanne Régnier

Tout participant mineur doit être accompagné d'un adulte responsable présent en permanence dans la salle.

Toute consommation doit se faire dans le Club house à l'étage, prévu pour la restauration. Aucune consommation ne sera tolérée dans la salle ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau.

Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de l'installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.

Pour le bon déroulement des matchs, aucune utilisation d'appareils électroniques n'est tolérée sur la chaise de conseiller. Le conseil permanent n'est autorisé que depuis les terrains disposant de chaises de conseillers prévues pour cet effet. Aucun conseil ne peut être donné depuis la zone publique.

L'utilisation d'une caméra nécessaire à la prise d'images filmées est soumise à l'accord et aux consignes du JA.

Les joueurs, accompagnants et conseillers autorisent le BCB59 à l'utilisation de leur image photographiée et/ou filmée dans le cadre des actions de communication du club. Dans le cas contraire, la personne peut adresser un mail à contact@badminton-baisieux.fr pour retirer cette autorisation de droit à l'image.

9 : Médical

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments contre-indiqués devra la présenter au juge-arbitre et ce avant son premier match du tournoi.

Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne doit pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sauf avis contraire du médecin prescripteur sur l'arrêt de travail.

[REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS](#)

[TENUES VESTIMENTAIRES ET PUBLICITES](#)

[CODE DE CONDUITE DES JOUEURS](#)

[CODE DE CONDUITE DES ENTRAINEURS](#)

contact@badminton-baisieux.fr <http://bcb59.badminton-baisieux.fr/>

